



RAPPORT ANNUEL

2022

Table de matières

Rapport du président

- I.1 Activités de Vitival en 2022
- I.2 Contrôles PER et Certificat par l'AVPI
- I.3 Vitiswiss et Label Vinatura
- I.4 Activités 2023
- I.5 Conclusion

I. Rapport de la Commission Technique

- II.1. Année viticole 2022
- II.2. Activités
- II.3. Evolutions & nouveautés
- II.4. Programme 2023

RAPPORT DU PRÉSIDENT

I.1. Activités de Vitival en 2022

Hormis ses tâches régulières, l'association Vitival s'est consacrée :

- à la reprise de la plateforme « orientation bio », dont l'idée est de sensibiliser des personnes à une viticulture sans intrants de synthèse
- à la restructuration du comité/CT en vue de redynamiser le fonctionnement de Vitival
- à l'engagement d'un nouveau technicien
- à l'organisation de rencontres à thèmes durant la saison
- à favoriser la création de réseaux d'exploitations en lien avec les problématiques de recherche au sein de la station décentralisée d'Agroscope
- à la rédaction du nouveau mandat de prestation avec l'Office de la vigne et du vin du Valais
- à la mise en place d'un nouvel organe de contrôle ACAV

Les différents comités se sont réunis une vingtaine de fois lors de séances.

Chefs de groupe, rencontres à thèmes, plateforme orientation bio et station décentralisée

Les chefs de groupe se sont réunis à deux reprises, en février à Flanthey au Château de Vaas et en novembre à Châteauneuf lors de notre réunion de fin de saison. Ces deux demi-journées ont permis un échange d'idées sur la nouvelle structure de Vitival, l'introduction de notre nouveau technicien, la participation des membres aux contrôles de saison ainsi que l'intégration de la plateforme « orientation bio » au sein de Vitival. La séance de novembre a eu comme but de faire un premier bilan de cette nouvelle organisation et a été clôturée par une présentation sur la pépinière par Monsieur Paul-Maurice Burrin.

Les contrôles de saisons ont été remplacés par deux rencontres à thèmes ainsi qu'une séance plénière avec différents « workshops ». Aussi bien les aspects pratiques que théoriques ont été abordés. Des informations plus détaillées se trouvent dans le rapport de la CT viticole.

Une demi-journée théorique sur le thème de l'irrigation goutte-à-goutte a clôturé le programme d'activité de cette saison viticole.

Pour la plateforme « orientation Bio », les différents groupes se sont retrouvés à plusieurs reprises pendant la saison et ont abordé les sujets autour d'une viticulture sans intrants de synthèse allant de la problématique des traitements phytosanitaire, jusqu'au défis d'une viticulture sans herbicides en terrain difficile. Un atelier sur la biodynamie ainsi qu'une rencontre à la veille des vendanges pour discuter de pieds de cuves ont été organisés. Les différents groupes régionaux se sont rencontrés ponctuellement suivant les demandes des membres de leur région.

Au sein de la station décentralisée une cinquantaine de caves participent au monitoring et suivi de différentes parcelles par des collaborateurs scientifiques d'Agroscope. Les premiers résultats ont été présentés lors de la séance plénière en novembre ainsi que lors des bilans d'hiver.

Je profite à cette occasion de remercier toutes les personnes du comité de la commission technique pour leur présence aux réunions, leur participation toujours constructive ainsi que leur soutien.

I.2 Contrôles PER et certificat par l'AVPI

PER 2022

En 2022, le respect des exigences PER a été contrôlé sur 200 exploitations. Au total, 10 manquements ont entraîné une sanction. Comme habituellement, les remarques les plus fréquentes concernent les documents incomplets notamment l'absence d'analyses de sol et de relevés de structures, appareil de traitement non contrôlé, normes de fumure non respectés, surfaces de promotion de la biodiversité non respectées, absences au contrôle, ainsi que le non-respect des bordures enherbées le long des chemins. Une attention particulière a été donnée aux contrôles des bordures tampons près des cours d'eau. L'AVPI a aussi contrôlé les points d'eau pour la protection des eaux, entrés en vigueur en 2022. En 2022 15 exploitations ont été contrôlées au niveau du nouveau label IP-Suisse introduit en 2021.

Dans le cadre des contrôles PER 22 exploitations ont été contrôlées concernant la qualité paysagère et 46 exploitations sur la contribution à l'efficacité de ressource pour une réduction des produits phytosanitaires en viticulture.

Certificat Vitiswiss DD

16 exploitations ont été contrôlées en 2022, dont 6 exploitations pour les PER et le Certificat ainsi que 10 exploitations uniquement pour le Certificat.

Sur 104 demandes, 104 des exploitations ont répondu aux exigences, ce qui représente un taux de réussite de 100%. Le nombre d'exploitations faisant le Certificat a de nouveau régressé en 2022. L'échec de la collaboration entre IP-Suisse et Vitiswiss pourrait encore accentuer une future érosion des membres attirés par la plus-value promise par IP Suisse. Dans la situation économique actuelle, les vignerons et les exploitations sont tentés de rejoindre le nouveau label.

Organisation des contrôles Certificat

Le cours de formation continue obligatoire pour les contrôleurs a eu lieu le 14 juin pour l'ensemble des contrôleurs. En 2022 ces contrôleurs viticoles pour l'AVPI ont effectué les contrôles avec des tablettes.

I.3. Vitiswiss DD et Label Vinatura® DD

Le comité de Vitiswiss s'est réuni à 7 reprises. L'assemblée des délégués a eu lieu le 18 mai à Berne

Parmi les activités du comité, voici quelques-unes à souligner :

- Actualisation du système de développement durable
- Actualisation des PER
- Meilleure synergie entre les régions sur la gestion du label et de son contrôle et mise en valeur du label VINATURA DD
- Suivi du projet Vin Suisse durable et avenir de Vitiswiss
- Evaluation et réductions des résidus de produits phytosanitaires par des mesures vitivinicoles ou autres
- Mise en œuvre de mesures et de leurs suivis concernant le plan d'action des produits phytosanitaires
- Suivi de la plate-forme des résidus de produits phytosanitaires : bilan des résultats
- Suivi des relations avec toutes les organisations de la branche (OFAG, SWP, etc.)
- Suivi du dossier sur le train d'ordonnance 2023

Exigences PER, prérequis et module viticole 2023 (texte CT viticole de Vitiswiss)

Pour 2023, les modifications suivantes ont été apportées au document PER et ont été avalisées par l'OFAG.

Au niveau des **documents** à fournir, il est bien entendu demandé de documenter spécifiquement les interventions réalisées dans les surfaces donnant droit aux contributions au système de production (CSP). Concernant le **bilan de fumure**, il est précisé que la marge d'erreur permettant +10 % pour le phosphore et l'azote dans le bilan de fumure, en vigueur jusqu'à présent, sera supprimée à partir de 2024. Elle reste donc en vigueur pour 2023. À partir de 2024, le bilan bouclé (= contrôlé début 2025 et suivants) devra correspondre aux besoins des cultures sur l'ensemble de l'exploitation. Pour le **contrôle des pulvérisateurs**, il est précisé que l'obligation de contrôle est également valable pour les drones et les hélicoptères et que l'obligation de disposer d'un système automatique de nettoyage interne pour les pulvérisateurs à prise de force ou autotractés d'une contenance de plus de 400 litres a été ajoutée. Il est précisé qu'un tel dispositif n'est pas obligatoire pour les pulvérisateurs avec gun, les atomiseurs portatifs et les pulvérisateurs à dos. Le rinçage de ces appareils doit toutefois être effectué au champ. Un nouveau point conforme à l'OPD a été ajouté concernant la **limitation des risques de dérives et de ruissellement**. Il convient de noter que les manquements éventuels à ces nouvelles obligations ne seront pas sanctionnés en 2023 et 2024. Ces exigences ont soulevé un certain nombre de questions qui seront discutées en cours de saison entre VITISWISS, l'OFAG et les cantons, notamment au niveau du champ d'application de ces mesures, de la manière de les appliquer dans les vignobles perpendiculaires aux objets à protéger lors de traitements à l'atomiseur, au gun ou au canon, de la prise en compte des traitements aux drones et des plantations de cépages résistants. Finalement, il a également été précisé que les surfaces inscrites donnant droit aux contributions au système de production (CSP) doivent être exploitées selon les exigences fédérales.

Au niveau du module viticole 2023, une précision a été apportée au point V 3.4.6 qui a été reformulé de la manière suivante :

Pas d'applications d'herbicides du 1er septembre au 31 mars ou 3 semaines avant débournement.

.... Pour les sols à faible réserve utile (<100 mm), les jeunes vignes (1 à 3 ans), les cultures étroites (<1.5 m) et les parcelles non mécanisables une application d'herbicides peut être envisagée 3 semaines avant le débourrement.

Label Vinatura® DD

Le nombre d'exploitations valaisannes utilisant le label Vinatura® DD est en diminution. Cette année 7 demandes ont été enregistrées. Le volume de vins labellisé s'élève à un volume de 65'118 litres.

I.4. Activités 2022

Vitiswiss – Développement Durable

Dès cette année, des contributions au système de production entreront en vigueur. Le souhait de VITISWISS d'avoir la possibilité de produire du raisin bio à l'échelle de la parcelle sera accompli. Cette approche parcellaire limiterait les risques économiques élevés liés à ce type particulier de production et elle permettrait à l'exploitant(e) d'envisager une reconversion progressive de l'entier de son vignoble, sans que ceci soit une obligation. Elle participerait également sans doute à la réalisation des principaux objectifs du plan d'action national visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires.

Pour le projet Vin Suisse durable, l'OFAG a octroyé une aide financière pour la réalisation d'une étude préliminaire dont l'objectif est de récolter les éléments nécessaires pour pouvoir déposer un dossier OQuaDu (Ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire) « Vin Suisse Durable ». Cette première étape de travail s'est concrétisée par la création d'un cahier des charges par les 3 porteurs de projet (IVVS, FSV et VITISWISS) grâce à la réalisation d'une enquête auprès des viticulteurs/trices dans toute la Suisse.

Cette étude préliminaire a été déposée et validée fin 2022 et un dossier OQuaDu pour un soutien financier de 4 ans a été déposé en février 2023 à l'OFAG. La réponse de l'OFAG n'est pas encore connue. La commission technique de Vitiswiss a participé à l'élaboration du cahier des charges en se basant essentiellement sur les exigences des différents modules de VITISWISS. Le but du projet « Vin Suisse Durable » n'est pas de réinventer la roue ni d'imposer de nouvelles mesures, mais proposer une solution nationale visant une base plus large en incluant si possible tous les aspects de durabilité et en communiquer à large échelle.

La plateforme d'analyse de résidus phytosanitaires initiée par Vitiswiss en 2018 continue à répondre aux besoins des viticulteurs. En 2022, passé 100 échantillons ont été analysés. Le partenariat avec la marque Valais reste important (env. 50% des échantillons analysés). La plateforme dispose des résultats de 451 vins analysés entre 2019 et 2022. Un article scientifique est en cours de rédaction. Il sera publié prochainement dans la Revue agronomique Suisse et les principales conclusions seront reprises dans la presse professionnelle.

I.5. Conclusions

2022 fut une année de transformation et de transition pour Vitival. Le pari n'est loin d'être gagné mais la direction de marche est la bonne.

Les rencontres à thèmes ainsi que les deux séances plénières ont mobilisé beaucoup de participants et les retours sont très positifs. Il en va de même pour la collaboration avec la station décentralisée d'Agroscope pour la viticulture et l'œnologie en Valais : la création de réseaux d'exploitations en lien avec les problématiques de recherche a mené à beaucoup d'échanges d'informations entre les vignerons et les scientifiques d'Agroscope.

Nous pouvons cependant encore améliorer la coordination des thèmes entre de la plateforme à orientation biologique et les rencontres PI. Les deux systèmes de production ne visent qu'un but, celui de la durabilité. La possibilité d'inscrire des parcelles travaillées selon les normes de la production biologique dans les nouvelles contributions au système de production permettra peut-être de trouver plus de synergies.

Depuis quelques mois, Vitival collabore étroitement avec l'AVPI pour la création d'un organe de contrôle unifié. Celui-ci est nécessaire et permettra entre autres de mieux coordonner tous les contrôles allant des PER jusqu'aux différents programmes et labels. Espérons que ce nouvel organe pourra rassembler et mettre en valeur tous les avantages afin que les vignerons sortent gagnants.

Aujourd'hui, encore plus que hier, nous faisons face à divers défis sociétaux qui nous poussent à réfléchir sur nos modes de production :

L'environnement : notre viticulture doit s'adapter aux changements climatiques. Elle devra réduire l'impact environnemental des propriétés agricoles et l'objectif à terme est l'usage de produits qui protègent l'écosystème naturel.

La traçabilité : Les consommateurs sont de plus en plus concernés par ces défis environnementaux, souhaitent une viticulture durable et respectueuse de l'environnement. Ils aimeraient connaître l'origine des vins qu'ils consomment.

L'économie : La viticulture suisse fait face à une concurrence marquée de l'étranger. Il faudra continuer à produire des vins de grande qualité et de réduire leurs coûts tout en assurant une production durable.

Nous avons des outils en main et il y en aura d'autres dans le future, qui nous permettront de changer nos modes de production et de passer d'une logique de productivité à une autre plus respectueuse de l'environnement et de la santé, en restant économiquement viable.

Pouvons-nous produire mieux pour produire plus ? Oui, si nous arrivons à améliorer nos performances économiques et environnementales.

Nous comptons sur votre participation pour faire vivre notre association dans le but d'échanger et de progresser ensemble dans notre profession. Donnons-nous envie de faire de la viticulture !

Je vous remercie de votre attention, je souhaite bon vent à tous nos projets, et vous adresse mes meilleurs vœux pour la saison viticole 2023.

Le Président

Stéphane Kellenberger

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE 2022 (AG 2023)

II.1. Année viticole 2022

L'année 2022 a connu des conditions météorologiques exceptionnelles et un été caniculaire. Elle se caractérise également par un très faible niveau de précipitations durant toute la période de végétation et de maturité du raisin. Couplé aux fortes chaleurs, ce phénomène a favorisé une évaporation élevée, accentuant fortement le déficit hydrique des sols et rendant nécessaire, dans certaines situations, une irrigation plus conséquente qu'à l'accoutumée. Ces conditions climatiques chaudes et sèches ont particulièrement profité à la vigne et ont été très défavorables aux maladies fongiques.

Après un débourrement à mi-avril, la croissance de la vigne s'est déroulée de manière rapide et continue. La floraison a débuté mi-mai avec deux semaines d'avance sur la moyenne décennale et les vendanges ont commencé à la fin du mois d'août déjà. Avec 26 millions de kilos de raisins rouges et 20 millions de kilos de raisins blancs, la récolte valaisanne 2022 est proche de celle enregistrée en 2019 et supérieure de 10% à la moyenne décennale. Pour rappel, la très faible récolte 2021, fortement touchée par le gel et le mildiou, avait produit 22.7 millions de kilos.

II.2. Activités

Commission technique

Afin de définir et de préparer au mieux les activités de formation continue organisées en 2022, votre commission technique a siégé à 4 reprises. Je remercie les membres de la commission pour leur participation active et leur disponibilité.

Formation continue en 2022

La saison viticole 2022 a été marquée par 3 modifications majeures, soit :

- Le regroupement des 28 groupes Vitival historiques en 7 pools suprarégionaux ;
- L'abandon des contrôles de saison au profit de la mise en place d'activités thématiques et
- La reprise intégrale de la plateforme orientation bio (POB) par Vitival.

Exceptés les bilans d'hiver 2022 réalisés sous la forme d'un document écrit diffusé à tous les membres, au total 8 activités ont été réalisées, parfois décentralisés dans les différentes

régions du vignoble, parfois de manière centralisée à un endroit uniquement. Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des activités.

J'en profite pour remercier Julien Richard (technicien de Vitival), Clément Magliocco (collaborateur en charge de la viticulture biologique à l'OVVin), les intervenants et les membres Vitival et de la POB pour leur participation active à l'organisation et à la réalisation de ces activités de formation continue. Je remercie également Vitival pour le soutien financier ayant permis la mise sur pied des deux grillades.

Tableau 1. Récapitulatif des activités de formation continue organisées en 2022 sous l'égide de Vitival et de la Plateforme orientation bio.

Périodes	Thématiques	Vitival	POB	Remarques
2 au 6 mai	<ul style="list-style-type: none"> Démonstration de machines pour l'entretien des cavaillons et de l'interligne Informations théoriques pour lancer la saison 	X	X	7 séances.
2 au 19 mai	<ul style="list-style-type: none"> Thématiques propres à chaque groupe, dont <ul style="list-style-type: none"> Rappel de la réglementation et stratégie phyto 2022 Gestion de l'enherbement en terrain difficile Gestion des couverts végétaux Démonstration de machine 		X	6 séances avec participation occasionnelle de David Marchand (FiBL).
4 mai	Initiation à la biodynamie – préparation de la 500		X	Participation sur inscription.
7 au 13 juin	<ul style="list-style-type: none"> Alimentation hydrique de la vigne Protection du vignoble 	X	X	7 séances avec la participation de Jean-Sébastien Reynard et/ou Vivian Zufferey (Agroscope) ainsi que de Benjamin Solioz (Andermatt Biocontrol).
12 et 13 juillet	Présentation des essais bio en place sur le domaine du Grand-Brûlé		X	2 séances avec la participation de David Marchand (FiBL).
20 et 28 juillet	<ul style="list-style-type: none"> Equipements de protection individuelle Choix des buses en lien avec la réduction de la dérive Comparaison de la qualité de la pulvérisation en fonction de la technique de pulvérisation utilisée et de la distance entre les passages à l'aide de papiers hydrosensibles 	X	X	Participation de Claude-Alain Putallaz (SPAA). Une soirée au Grand-Brûlé respectivement à Miège conclue par un apéro et un repas collectif.
30 août	Levures indigènes et fermentation spontanée		X	Participation sur inscription avec participation de Nadine Pfenninger-Bridy, Delphine Riand-Dubuis et Fabio Negri.

Périodes	Thématiques	Vitival	POB	Remarques
15 novembre	<ul style="list-style-type: none">• Choix du système « gouttes à gouttes » et sa gestion• 1^{ères} observations d'un réseau de 92 parcelles dans le vignoble valaisan	X	X	1 séance à Châteauneuf avec la participation de Christian Blaser et Jean-Sébastien Reynard (Agroscope).

II.3. Evolution & Nouveautés

Prospection des jaunisses de la vigne

Compte tenu de la présence de 3 foyers de flavescence dorée en Valais, la surveillance systématique du territoire est une mesure primordiale. Par conséquent, dès le courant de l'été, le **contrôle des jaunisses de la vigne** (bois noir et flavescence dorée) a été reconduit.

Des membres de Vitival, ainsi que des collaborateurs de l'Office de la vigne et du vin ont prospecté la totalité des vignes sises dans les 3 périmètres de lutte (Botza d'Ardon, Saxon et Port-VS), la totalité du vignoble de plaine d'Ardon et de Vétroz, ainsi que l'entier du vignoble valaisan par sondage. Sur la base de ce travail et suite à l'annonce de 4 nouveaux cas par des viticulteurs et techniciens de firme, des prospections supplémentaires ont été organisées dans plusieurs vignobles du Bas-Valais. Cet important travail a conduit à la découverte de plus de 800 ceps malades et à l'identification de 5 nouveaux foyers. Que les chefs de groupe, ainsi que tous les membres de Vitival, qui se sont investis dans ces contrôles, soient ici remerciés.

Désormais, **en plus de Port-Valais toutes les communes sises entre Vétroz et Martigny sont réglementées**. Cette situation est très préoccupante. Nous invitons donc à adopter toutes les mesures utiles pour éviter la propagation de cette maladie incurable dans le vignoble valaisan et à bien contrôler vos vignes. Un engagement sans faille de tous ces 4-5 prochaines années sera décisif pour enrayer le développement de la flavescence dorée.

Station décentralisée

La **station de recherche décentralisée en viticulture et œnologie** du Valais a démarré ses activités en 2022. Vitival, en tant que porteur de projet, et ses membres y contribuent activement. Le réseau de 92 parcelles viticoles participant aux projets « gestion de l'entretien du sol pauvre en utilisation d'herbicide » ainsi que « gestion raisonnée de l'eau en contexte de réchauffement climatique » a démontré toute son utilité en cette année de sécheresse.

Des 1^{ères} observations ont également été réalisées sur des vignes implantées avec des cépages robustes.

En parallèle, la station de recherche décentralisée en œnologie a cherché à analyser l'efficacité d'un collage aux fibres de cellulose afin de diminuer la quantité de résidus de produits phytosanitaires dans les moûts et les vins. En 2023, la recherche s'axera sur les stress hydroazotés dans les moûts et les vins de Fendant et de Petite Arvine.

Un grand merci aux vigneronns qui mettent leurs vignes et les informations utiles à disposition de la station décentralisée.

Transmission d'informations

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux viticulteurs nous ayant transmis leur **programme de traitement**. Leur analyse, actuellement en cours de traitement, permet de mettre en évidence l'évolution dans le choix des produits phytosanitaires.

En remplacement des contrôles de saison, un **suivi phytosanitaire du vignoble** a été mis en place sous la forme d'un réseau de parcelles sensibles contrôlées régulièrement **par quelques membres de Vitival** et des collaborateurs de l'Office de la vigne et du vin. Leurs observations seront relayées à l'Office de la vigne et du vin et incluses dans les communiqués phytosanitaires. Un grand merci aux membres de ce réseau pour leur travail.

II.4. Programme 2023

La prospection du vignoble dans le cadre de la surveillance des jaunisses de la vigne sera reconduite durant l'été et l'automne 2023. Les travaux de planification sont déjà en cours.

Au niveau de la formation continue, plusieurs cours sont déjà prévus. L'information suit dès que disponible via les canaux habituels.

Je vous rappelle que l'emploi professionnel de produits phytosanitaires ne peut être exercé que par des personnes titulaires d'un permis ou d'une qualification reconnue comme équivalente ou sous leur direction. Est considéré comme emploi professionnel l'utilisation dans le but de générer un revenu, soit p. ex. la vente de la vendange à une cave. Ces prochaines années, le cadre réglementaire va encore se durcir. Une séance d'information sur le sujet aura lieu ce soir dès 18h30 à la grande salle de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf.

Au nom de la Commission technique, je tiens à vous remercier, toutes et tous, de votre contribution pour le développement d'une viticulture durable, en accord avec l'environnement et les attentes de la société.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une année 2023 fructueuse.

